

Motion Jean-Marc Chollet et consorts – Déclamer sa volonté de développer les énergies renouvelables, c'est bien, la preuve par l'acte, c'est mieux !

Texte déposé

Motion exigeant du Conseil d'Etat, lors de chaque nouvelle construction ou restauration importante de toiture de bâtiment lui appartenant, qu'il propose au Grand Conseil, soit une convention signée avec un partenaire qui posera, durant les travaux, des panneaux photovoltaïques au maximum des possibilités (y compris hors toiture), soit d'inclure dans la demande de crédit d'ouvrage la pose de tels panneaux, également au maximum des possibilités et y compris hors toitures.

Cette exigence s'entend sous réserve de difficultés techniques très difficilement surmontables, de protection d'un site ou d'un bâtiment classé, ou d'obstacles liés à l'aménagement du territoire.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Jean-Marc Chollet
et 53 cosignataires*

Développement

M. Jean-Marc Chollet (VER) : — L'intitulé de ma motion est suffisamment explicite : « Déclamer sa volonté de développer les énergies renouvelables, c'est bien, la preuve par l'acte, c'est mieux ! » Et c'est bien là l'objectif de cette motion — assez exigeante, je vous l'accorde. En effet, dans le programme de législature du Conseil d'Etat 2012-2017, on peut lire : « La politique de l'énergie renouvelable sera dynamisée par le Conseil d'Etat. » Force est de constater — vous en conviendrez — que la dynamite utilisée par le Conseil d'Etat n'est pas très efficace, quand bien même il y a lieu de se féliciter du contenu de notre nouvelle loi sur l'énergie. Pour preuve du laxisme du Conseil d'Etat en la matière dans les nombreux projets soumis au Grand Conseil depuis qu'il nous a fait part de son programme de législature en 2012 — nouvelles constructions, restaurations importantes de bâtiments — il n'a quasiment jamais présenté de projet incluant la pose de panneaux solaires photovoltaïques — à moins que le Conseil d'Etat ne considère pas l'énergie produite par des panneaux photovoltaïques comme une énergie renouvelable. Pire : les amendements déposés à plusieurs reprises, notamment par votre serviteur, demandant la pose de panneaux photovoltaïques ont été combattus par le Conseil d'Etat, soit en commission, soit en plénum, avec de fuyants prétextes. C'est un peu « Faites comme on dit, mais pas comme on fait. » A mes yeux, l'Etat doit cependant avoir valeur d'exemple en la matière.

En conclusion, je suis convaincu qu'un passage en commission — dont les travaux pourront peut-être être éclairés par la lumière des résultats des débats sur l'énergie en cours au Conseil national — ne pourra que renforcer ma démarche. Malgré le large soutien de ma motion par plus de cinquante députés — que je remercie au passage — je ne demande pas, comme mentionné tout à l'heure, un renvoi au Conseil d'Etat, mais un renvoi en commission. Je remercie d'avance les futurs commissaires pour leur soutien à cette motion — assez contraignante, j'en conviens. Il me paraît primordial de donner un signal fort au Conseil d'Etat.

Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct à une commission pour examen préalable.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.